



BASSINS

Extrait du procès-verbal de la séance de Municipalité du 02 septembre 2019 à 18h30

- Décide d'accepter la demande de location permanente pour des cours de boxe à la salle polyvalente ;
- Décide d'approuver les échantillons remis pour la rénovation extérieure du bâtiment sis rue du Châtelard 10 ;
- Décide d'accepter l'emplacement des places de parc dans le cadre du projet de construction sur parcelle N°688 sise rte de Burtigny 11, non sans solliciter la déviation des canalisations EC & EU des parcelles débouchant du chemin de Raulan ;
- Décide, suite à l'appel au secours des boulangers, de leur proposer la location de l'ancien local SDIS moyennant un loyer attractif, étant précisé que l'aménagement de la boulangerie demeurera dès lors à leur frais ;
- Décide de redéfinir le contrat horaire de la location de la salle polyvalente ;
- Décide de convoquer le CoDir de l'AISE pour meilleure compréhension quant à des rumeurs au sujet de regroupement des structures scolaires des villages membres de l'AISE ;
- Décide d'offrir la totale gratuité pour les fiancés du village souhaitant unir leur amour en l'église de Bassins. Les personnes « externes » se verront recevoir une facture de Chf 100.--.

La Municipalité